



Curatelle renforcée et main levée de la curatelle renforcée

Par **Cloco31**, le **26/12/2021** à **17:37**

Bonjour,

J'ai eu juste une petite question à vous poser : je suis passé le 9 décembre au tribunal pour faire une main levée de ma curatelle renforcée. La juge m'a juste posé la question si je maintiens ma main levée ? J'ai dit oui, que j'avais fait demander auparavant.

Je voulais savoir comment ça se passe car elle m'a dit que j'aurai une convocation le 10 janvier mais que je n'aurai pas besoin de m'y rendre. Est-ce que ma main levée sera pris en compte d'après vous ?

Merci par avance.

Par **Marck.ESP**, le **26/12/2021** à **17:48**

Bonjour

Nous pouvons vous donner des infos juridiques mais il est impossible de préjuger d'une décision judiciaire.